

Pré-alerte cyclonique

NIRAN

**Déclenchement de la préalerte cyclonique à partir de
Jeudi 04 mars 2021 à 8h00**

Nouméa, le mercredi 03 jeudi 2021.

Situation :

La **dépression tropicale forte NIRAN** située à 250 km à l'est de Cairns et à 1750 km à l'ouest nord-ouest de Bélep génère des vents à 100 km/h près de son centre et des **rafales à 140 km/h**.

Au cours des prochaines 24 heures, cette dépression tropicale devrait atteindre le stade de cyclone tropical jeudi matin. Elle pourrait alors générer dès le vendredi 05 mars des vents maximum (rafales) de l'ordre de 200 km/h près de son centre et une **forte houle**.

De **fortes pluies** précèdent l'arrivée du phénomène et s'intensifient pendant les journées de vendredi et de samedi, provoquant certainement des inondations.

En conséquence, **la préalerte cyclonique** sera déclenchée sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, **jeudi 04 mars 2021 à 8h00**.

Information :

La sécurité civile appelle la population à se tenir informée de l'évolution de la situation en se connectant sur les sites de la sécurité civile www.securite-civile.nc et de Météo-France Nouvelle-Calédonie, www.meteo.nc ou en écoutant les informations diffusées par les différents médias.

Consignes à la population :

La population est invitée à respecter les consignes diffusées par la sécurité civile.

Colonel Frédéric MARCHI-LECCIA

Directeur de la sécurité civile

CONSIGNES À LA POPULATION PRÉALERTE CYCLONIQUE

MESSAGE :

- Suivre l'évolution du phénomène et écouter les consignes spécifiques à la situation, diffusées par les médias.
- Faire le plein de carburant des véhicules.
- Constituer une trousse de premiers secours.
- Renforcer les infrastructures des bâtiments (hauban, toiture...) en veillant à enlever tout objet pouvant devenir un projectile.
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...).
- Élaguer les arbres à proximité des habitations.
- Réaliser un stockage d'eau minérale convenable, de denrées (aliments ne nécessitant pas forcément de cuisson) et divers matériels (bougies, outils, lampes, ruban adhésif, serpillières, seaux, radio, piles, médicaments...), le cas échéant dans des contenants étanches.
- Amarrer les embarcations dans les règles de l'art, le cas échéant en respect des consignes propres à chaque capitainerie.